

Le 28 février 2024

Manuel Dussault
Directeur général
Division des institutions financières
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
legreview-examenleg@fin.gc.ca

Objet : Consultation sur le renforcement de la concurrence dans le secteur financier

FAIR Canada a le plaisir de présenter ses commentaires en réponse à la consultation susmentionnée.

FAIR Canada est un organisme national, indépendant et sans but lucratif qui se veut un catalyseur pour l'avancement des droits des investisseurs et des consommateurs de produits et services financiers au Canada. Nous poursuivons notre mission en menant des actions de sensibilisation et d'éducation, en soumettant des propositions de politiques publiques aux gouvernements et aux organismes de réglementation, et en identifiant de manière proactive les questions émergentes. Dans le cadre de notre engagement à être une voix fiable et indépendante sur les questions qui touchent les investisseurs particuliers, nous menons des recherches afin d'entendre directement les investisseurs sur leurs expériences et leurs préoccupations. FAIR Canada est réputé pour son indépendance, ses commentaires réfléchis sur les politiques publiques et sa défense répétée des intérêts des investisseurs particuliers et des consommateurs de produits financiers.¹

Le manque de concurrence est préjudiciable

FAIR Canada soutient les efforts du ministère des Finances pour renforcer la concurrence dans le secteur financier et s'attaquer aux problèmes de concentration du marché, d'obstacles à l'entrée et à la croissance.

Les consommateurs de services financiers s'attendent à ce que le marché canadien des services et produits financiers soit équitable, ouvert et concurrentiel. Ils s'attendent également à ce que le système réglementaire favorise la concurrence et offre les meilleurs produits et services possibles pour améliorer leur bien-être financier et les aider à financer leurs années de retraite.

Malheureusement, le déclin de l'intensité de la concurrence au Canada est une préoccupation majeure. L'automne dernier, le Bureau de la concurrence a publié les conclusions d'une étude sur la compétitivité au Canada au cours des deux dernières décennies. Cette étude a montré que la concentration avait augmenté dans les industries les plus concentrées et a noté que si un marché est plus concentré, il peut

¹ Visitez <https://faircanada.ca/fr/> pour de plus amples renseignements.

être plus facile pour une entreprise d'augmenter ses prix.² L'étude a également révélé une baisse de l'intensité concurrentielle au Canada, c'est-à-dire de l'intensité avec laquelle les entreprises estiment devoir travailler pour devancer leurs concurrents.³ Lorsque l'intensité concurrentielle est faible, les entreprises sont moins enclines à baisser leurs prix ou à innover.⁴

Le résultat, tant pour les consommateurs que pour les entreprises, est médiocre. Les avantages d'une économie plus compétitive, tels que des prix plus bas, un plus grand choix, davantage d'innovation et des produits de meilleure qualité, se font moins sentir.⁵

En examinant le projet d'acquisition de la Banque HSBC Canada par la Banque Royale du Canada, le Bureau de la concurrence a noté que les cinq plus grandes banques représentent la grande majorité des transactions bancaires et des actifs au Canada.⁶ Il a également constaté qu'il existe des obstacles importants à l'entrée et à la croissance sur de nombreux marchés de services financiers et que, sur certains marchés, les conditions peuvent faciliter un comportement coordonné entre les concurrents.⁷

Dans un même ordre d'idée, l'examen du système financier canadien réalisé par le Fonds monétaire international en 2019 a conclu à sa forte concentration. Les six plus grandes banques et le principal groupe coopératif de crédit du Québec représentaient environ 90 % des actifs du secteur des dépôts.⁸ En outre, il a constaté que les filiales des grandes banques figuraient parmi les principaux intermédiaires du marché des valeurs mobilières et gestionnaires d'actifs au Canada.⁹

Ce niveau de concentration sur nos marchés financiers est malsain et préjudiciable aux investisseurs particuliers et aux entreprises canadiennes. Nos commentaires se concentrent sur la question 6 - promouvoir la concurrence sur nos marchés de capitaux en incitant ou en obligeant les grandes banques à offrir des produits et des services de fonds d'investissement de tiers.

Restriction de l'accès aux fonds communs de placement de tiers

Nous soutenons les efforts visant à exiger des grandes banques qu'elles offrent des produits de tiers ou à les inciter à le faire, en particulier en ce qui concerne les fonds communs de placement.

Malheureusement, plusieurs banques ont choisi de restreindre leur gamme de fonds communs de placement à des produits exclusifs, limitant ainsi les options offertes aux clients des succursales bancaires. Ces actions ont renforcé les craintes que le manque de concurrence ne conduise à des produits et des services de qualité inférieure pour les investisseurs particuliers canadiens.

La décision des banques est troublante, en partie parce qu'elle va à l'encontre de l'esprit et de l'intention des réformes axées sur le client (les réformes). Initiative des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

² Bureau de la concurrence, [La concurrence au Canada de 2000 à 2020 : Une économie à la croisée des chemins](#), 19 octobre 2023, p. 13 – 14.

³ Ibid., p. 2.

⁴ Ibid., p. 7.

⁵ Ibid., p. 2 and 6.

⁶ [Rapport au ministre des Finances concernant le projet d'acquisition de la Banque HSBC Canada par la Banque Royale du Canada](#).

⁷ Ibid.

⁸ Fonds monétaire international, [Canada : Évaluation de la stabilité du système financier](#), 24 juin 2019, p. 10 (en anglais seulement).

⁹ Ibid.

(ACVM), ces réformes visaient à placer les intérêts des clients au premier plan dans leurs relations avec les sociétés d'investissement. Malheureusement, les banques ont choisi de privilégier leurs propres intérêts plutôt que ceux de leurs clients. Plutôt que de former leurs représentants à la compréhension des fonds communs de placement de tiers, elles ont simplement décidé de restreindre les options de leurs clients afin de réduire les coûts de mise en conformité. Leur décision a encore réduit le choix offert aux consommateurs et a renforcé la part de marché dominante des banques dans le domaine des fonds communs de placement.

Une étude réalisée en 2020 par l'Association des courtiers en fonds mutuels (qui fait désormais partie de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)) a révélé que les investisseurs canadiens détenaient environ 1,7 billion de dollars en fonds communs de placement.¹⁰ Les institutions de dépôt contrôlaient environ 70 % de la distribution de ces fonds communs de placement et près de 60 % de la gestion de l'ensemble des actifs des fonds communs de placement administrés.¹¹ Les recherches menées par FAIR Canada ont montré qu'environ 60 % des investisseurs interrogés possédaient des fonds communs de placement, et que près de 70 % d'entre eux les avaient achetés par l'intermédiaire d'une succursale bancaire.¹²

D'autres gouvernements se sont inquiétés des agissements des banques. En particulier, le ministre des finances de l'Ontario a demandé à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) d'enquêter sur les mesures prises par les banques pour restreindre leur éventail de produits. Le ministre a fait remarquer que cela limiterait les produits d'investissement offerts aux investisseurs et compromettrait l'objectif des réformes axées sur le client.¹³

Compte tenu de la position dominante des banques en ce qui concerne les fonds communs de placement, leur décision a un impact disproportionné sur l'industrie des fonds et les investisseurs canadiens. C'est pourquoi nous soutenons pleinement l'idée d'exiger des banques qu'elles offrent des fonds communs de placement de tiers ou de les inciter à le faire.

Nous encourageons le ministère des Finances à collaborer avec les autorités de réglementation des valeurs mobilières sur cette question. La CVMO a récemment annoncé son intention d'étudier plus avant, avec l'OICR et d'autres membres des ACVM, la façon dont les banques et d'autres personnes inscrites abordent la composition de leur gamme de produits et leur décision de s'appuyer sur des produits essentiellement exclusifs.¹⁴ Nous serions favorables à une approche collaborative qui donnerait la priorité aux intérêts des consommateurs.

¹⁰ Association canadienne des courtiers de fonds mutuels [Rapport de recherche du client 2022](#), p. 17 (en anglais seulement).

¹¹ Ibid., p.14.

¹² FAIR Canada [Sondage auprès des investisseurs](#), décembre 2022, p. 19.

¹³ [Lettre d'orientation du ministre des finances à la CVMO](#), novembre 2021 (en anglais seulement).

¹⁴ [Avis 11-798 de la CVMO – Énoncé des priorités – Demande de commentaires concernant l'énoncé des priorités pour l'exercice financier 2024-2025](#), p. 10 (en anglais seulement).

Enfin, une solution potentielle pourrait résider dans les efforts du gouvernement pour adopter un système bancaire ouvert (également appelé système bancaire axé sur le consommateur). Pour donner plus de pouvoir aux consommateurs face aux grandes banques qui ont limité leurs choix, le gouvernement devrait trouver des moyens de faciliter la capacité des clients à changer d'institution financière. Il s'agirait notamment d'éliminer les difficultés auxquelles les consommateurs sont souvent confrontés lorsqu'ils transfèrent des comptes ou des fonds vers une autre institution financière.

Nous vous remercions d'avoir pris en considération nos commentaires sur cette question importante. Nous nous réjouissons de toute nouvelle occasion de faire progresser les efforts visant à améliorer les résultats pour les consommateurs. Nous avons l'intention de publier notre article sur le site web de FAIR Canada et n'avons aucune objection à ce que le ministère des Finances le publie sur son site web. Nous serions heureux de discuter de notre présentation avec vous. Veuillez communiquer avec le chef de la direction, Jean-Paul Bureaud, à l'adresse jp.bureaud@faircanada.ca ou Tasmin Waley, conseillère politique, à l'adresse tasmin.waley@faircanada.ca.

Cordialement,



Jean-Paul Bureaud
Président et directeur général

FAIR Canada | Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs
Jean-Paul Bureaud